

# Les productions immatérielles

**Le Droit d'auteur :** L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous.

⇒ Il s'applique dès la naissance de l'œuvre (sans formalités) tant que l'œuvre est originale et exprimée.

## Droits moraux

- Imprescriptible
- Inaliénable
- Perpétuel

Ex. : droit de divulgation, de paternité, de retrait, de repentir, de respect de l'œuvre

## Droits patrimoniaux

Droit d'exploiter l'œuvre et d'en tirer un profit

⇒ Ils peuvent être cédés contre rémunération à travers la signature d'un contrat de cession

Ex. : droit de représentation, de suite, destination et reproduction

## Les moyens de protection du droit d'auteur dans l'univers numérique

**DRMS** (Digital Rights Management Systems)

**Action en contrefaçon**  
Responsabilité civile (réparation...)  
ou pénale (3Ans de prison et 300 000€)

**Loi HADOPI 2**  
du 28/10/2009

## Le Droit des créations numériques

**La protection de la base de données**

**La protection du site internet et de son contenu**

**Par le Droit d'auteur**

Si la base de données est originale

**Par le droit de producteur**

Interdiction d'utilisation sans autorisation pendant 15 ans

**Par l'action en concurrence déloyale**

Responsabilité civile : dommages et intérêts, cessation de la pratique déloyale et publication jugement

**Par l'action en contrefaçon**

Responsabilité civile ou pénale : dommages et intérêts ou amende/prison